



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/123

**OBJET : COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES
GIRONDINS POUR L'ÉTUDE D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE (SPL) SUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES – CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/123

OBJET : COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES GIRONDINS POUR L'ÉTUDE D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) SUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Vu les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique portant sur les groupements de commandes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, et notamment ses articles 3-14 relatif aux groupements de commandes et 3-2-5 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu la délibération n° 2021/057 en date du 7 octobre 2021 concernant la participation de la CCM à une étude d'opportunité sur les solutions communes de traitement des ordures ménagères résiduelles,

Vu l'avis favorable de la commission Gestion des déchets du 24 avril 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde une forte augmentation, qui a vocation à se poursuivre dans les années à venir. Si cette augmentation ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, elle nécessite également de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets. Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de quasi-monopole.

Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, une première étude d'opportunité a été menée en groupement de commandes avec 13 EPCI exerçant la compétence déchets de Gironde.

Cette étude a permis d'affirmer la volonté des membres de ce groupement pour construire une gouvernance partagée des installations existantes et voire, à venir pour le traitement de déchets résiduels en Gironde.

C'est en ce sens que lors du Comité de Pilotage des élus du 06 décembre 2022, il a été réaffirmé la volonté d'avancer ensemble vers la constitution d'une société publique locale (SPL) pour le traitement des déchets résiduels à l'échelle départementale dans un esprit de solidarité territoriale notamment en termes de conditions tarifaires.

Pour désormais poursuivre ce processus d'élaboration et structuration, il est nécessaire de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de gouvernance partagée d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels.

Considérant que les parties ont ainsi intérêt à la constitution d'un groupement de commandes destiné à procéder à la conclusion d'une consultation portant sur cette assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé de mettre en œuvre une convention ayant pour objet :

- D'instituer un groupement de commandes entre les 13 EPCI aux fins de mutualiser les coûts d'une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur plusieurs entités à compétences déchets : communautés de communes, communautés d'agglomération, métropole et syndicats intercommunaux ; et d'obtenir une solution cohérente pour les différents territoires.
- De définir les modalités de fonctionnement du groupement constitué.
- De répartir entre les membres du groupement de commandes les diverses attributions et obligations nécessaires à la préparation, à la passation et à l'exécution du marché.

Le groupement de commandes a pour objet la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de gouvernance partagée d'équipements de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels.

Cette convention aura une durée équivalente à celle du marché public.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/123

**OBJET : COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES
GIRONDINS POUR L'ÉTUDE D'UNE SOCIÉTÉ PUBLIQUE
LOCALE (SPL) SUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES – CONSTITUTION D'UN
GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le coordonnateur du groupement de commandes est le Syndicat Intercommunal de l'Entre-deux-mers Ouest pour la Collecte et le Transport des Ordures Ménagères (SEMOTOM).

Le coût d'étude sera réparti au prorata de la population et la part de la CCM est estimée à 6 128 € pour une étude d'environ 220 000 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'un groupement de commande,
- Autorise le Président à signer la convention de création du groupement de commandes ci-après annexé (y compris ses potentiels avenants),
- Prévoit les crédits nécessaires au(x) budget(s) afférent(s),
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 29 juin 2023



Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

